



Règlements
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 21 juillet 2025, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 590-2025 relatif à la gestion des eaux pluviales.**

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 28 juillet 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA